



Les inventeurs de Versoix

2. Charles Désiré Pouille

Charles Désiré Pouille (1854-1919) est marié à Elisa Joséphine Martin. Ingénieur, industriel, conseiller municipal, député au Grand Conseil, membre de l'association Philibert Berthelier, Ses ateliers se trouvaient à la route de Sauverny, actuellement Bon-Séjour

Pouille est connu pour ses inventions relatives au chauffage central des bâtiments, brevet +6196 déposé en 1893, d'un calorifère et de son système de chauffage central à eau chaude, brevet +6256, déposé en 1907, et d'autres en 1912,1916,1918 et 1919. Précurseur, Il déposa aussi un brevet +26482 pour une machine à laver le linge, ceci en 1903 déjà. La même année, il dépose un brevet concernant une machine pour répandre des engrais artificiels et des semences +25106. La presse relate que le 4 mars 1906, **la Classe d'agriculture a entendu un court exposé de l'inventeur sur son semoir à engrais. Il en a expliqué en détail le mécanisme ; un exemplaire de cette machine avait été introduit dans la salle et a pu servir à la démonstration. On a fait observer que le coût un peu élevé de l'instrument était un obstacle à son introduction dans l'outillage agricole.** Wahl & Ferrière ont succédé à Pouille à la direction de l'entreprise. Charles Désiré Pouille est décédé le 4 mars 1919.



Tribune de Genève du 23 janvier 1913



Le Courrier 27 avril 1913

BREVET D'INVENTION
du 14 juin 1902.

I. — Agriculture.
1. — Machines aratoires. N° 322.068

Brevet de quinze ans demandé le 14 juin 1902 par M. POUILLE (C.), pour semoir.
(Délivré le 26 septembre 1905; publié le 27 janvier 1903.)

Cette invention consiste en un semoir principalement destiné à être employé à bras pour répandre des engrais artificiels sur le sol, mais pouvant également être utilisé et utilisé pour y répandre des grains quelconques.

Le dessin ci-joint montre une forme d'exécution de l'invention.

La fig. 1 est une vue par-dessus de la machine.

La fig. 2 en est une coupe verticale longitudinale.

a est un essieu moteur, sur lequel sont calés les roues motrices b, b'. L'essieu a porte en outre une roue hélicoïdale c et un pignon de chaîne d. Ce dernier est fixé sur l'essieu e auquel il peut être connecté à l'aide d'un manchon d'embrayage e' relié lui-même à l'essieu à l'aide d'une clavette lui permettant un déplacement axial.

f est un châssis porté par l'essieu e et pourvu de brancards g, g'. Le châssis f porte une vis sans fin h à axe vertical, dont le pivot inférieur est formé d'une pointe portée par un palier fixe i suspendu au châssis f.

k est un pivot supérieur de la vis h et logé dans une crapahine l vissée à un palier supérieur mobile formé d'un levier l' pivoté par l'une de ses extrémités en F au châssis f, et dont l'autre extrémité est reliée au châssis à l'aide d'un boulon F qui joue dans une ouverture allongée P.

Une vis sans fin à porte un plateau circulaire m, dans la position sur ladite vis peut être réglée un déplacement l'écart m' (qui fait 35 corps avec le plateau m) et le contre-écrou n'.

à l'aide duquel ledit plateau est fixé dans la position voulue.

Le plateau m porte des palettes radiales m' qui lui permettent de fonctionner tout à la fois comme distributeur de l'engrais ou de la semence à répandre et comme ventilateur pour disperser cet engrais ou cette semence dans un certain rayon lorsque la vis sans fin h est mise en rotation par la roue hélicoïdale c.

Au-dessus du plateau m est disposée une enveloppe fixe n suspendue à l'aide de supports n' au levier mobile l.

L'enveloppe n forme une cloche recouvrant le plateau m et ses palettes m'; elle est pourvue d'un tuyau d'aspiration d'air s' qui sert en même temps d'émission pour distribuer au plateau m l'engrais ou la semence qu'il agit de répandre sur le terrain et qui est contenu dans une trémie o portée par le châssis f.

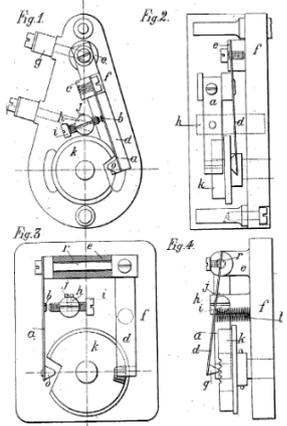
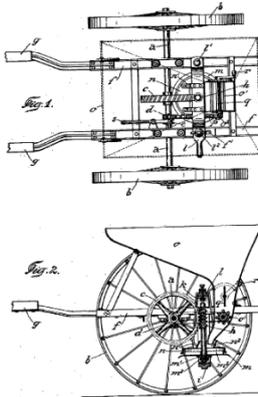
La trémie o contient un rouleau broyeur et distributeur cannelé o' pourvu à l'extérieur d'un pignon de chaîne o'' qui est relié par une chaîne p au pignon successivement d de l'essieu e.

Enfin une buse ou gaine g est disposée dans la trémie a pour régler la descente de l'engrais ou de la semence. Une manette caléculaire r permet de fixer la buse g dans la position voulue.

s est un levier d'embrayage permettant d'actionner à la main le manchon d'embrayage e'.

Pour transporter le semoir au champ où il 70

Prix du fascicule : 1 franc.



BREVET D'INVENTION.
N° 490.135

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation. N° 490.135
I. — Appareils de chauffage et de ventilation.

Radiateur.
M. CAZELLE-DÉDÉ POUILLE résidant en Suisse.
Demandé le 21 mai 1918, à 15^h 43^m, à Paris.
Délivré le 26 novembre 1918. — Publié le 3 avril 1919.
(Demande de brevet déposée au Suisse le 20 mai 1917. — Délivrance du diplôme.)

L'objet de la présente invention est un radiateur dans lequel chacun des éléments est construit en tôle emboutie et est raccordé individuellement à sa base et son sommet à par un collecteur de distribution, également en tôle emboutie soudée d'une façon autonome, collecteurs qui sont masqués par une lame et un couronnement qui peuvent être aussi en tôle emboutie et présenter des ouvertures servant, dans la base, d'introduction d'air, dans le couronnement de sortie de chaleur.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, seulement, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue par-dessus.

La fig. 2 une élévation partiellement en coupe.

La fig. 3 une vue en bout, partiellement en coupe.

La fig. 4 est une élévation d'un pied sur lequel le radiateur peut être monté.

Les fig. 5 et 6 représentent schématiquement deux modes d'assemblage des éléments à ses collecteurs de distribution.

Selon ces figures, a, a', a'', etc., sont des éléments en tôle emboutie du radiateur, éléments qui sont raccordés individuellement les uns aux autres, à leurs bases par un collecteur de distribution b, à leurs sommets par un collecteur c. Le collecteur c est masqué par une lame d et le couronnement e qui sont ici en fonte et présentent, la première une ouverture d, le second une ouverture f qui est masquée par une grille f'.

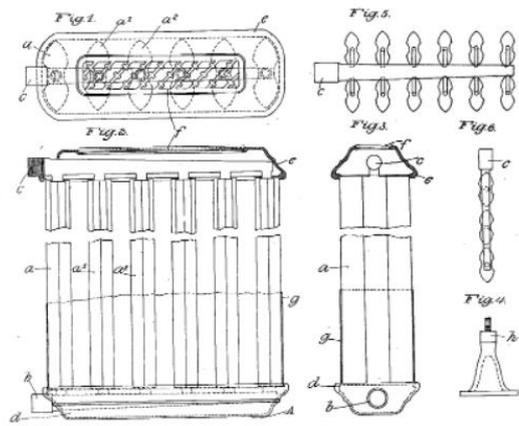
La forme d'exécution de l'objet de l'invention, représentée par le dessin annexé, comporte en outre sur une partie de sa hauteur, un manchon g, en tôle, de façon que le radiateur constitue, sur cette partie, un appareil calorifère, agissant par circulation d'air, sur l'autre partie un appareil calorifère agissant par rayonnement.

Dans la forme d'exécution représentée les 45 éléments en tôle emboutie ont une section formée de 6 faces cintrées combinées entre elles de façon à donner à l'élément une grande résistance en même temps qu'une grande surface rayonnante.

Le radiateur ainsi constitué, étant très léger, peut être monté sur des pieds h (fig. 4) qui se visent dans la base d du radiateur, dont les éléments peuvent être disposés de diverses manières sur les tubes collecteurs à 55 et c, suivant la place dont on dispose, les fig. 5 et 6 montrant entre autres deux dispositions.

La forme des éléments, celle des collecteurs, des bases et couronnements, peuvent être variées à l'infini, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Prix du fascicule : 1 franc.



Les vestiges de l'église Saint-Théodule

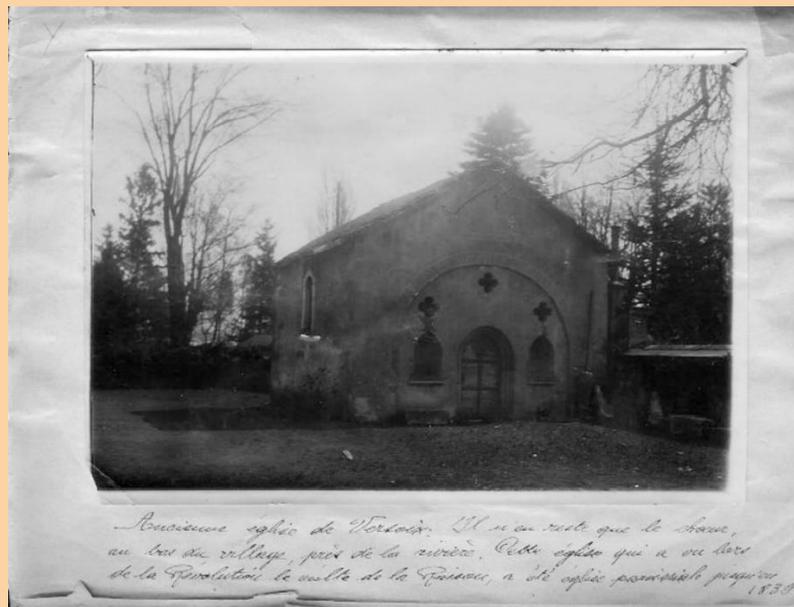
Lorsque l'on se promène dans le parc qui entoure la mairie, qui pourrait s'imaginer qu'ici se dressait jadis l'église Saint-Théodule, deuxième église construite à Versoix. Seul l'encadrement de la porte a été sauvé. Photo prise avant sa démolition.

Ci-dessous détail d'un vitrail la représentant qui se trouvait dans l'église catholique St Loup, avant sa restauration.

[Lire la suite](#)



APV- OBJ280-AL



APV- PH0255-11

Ciel et Terre – Harmonies

[Exposition photographique de Geneviève Féraud](#)

Derniers jours

Samedi 1er février et dimanche 2 février 2025 - Ouvertures : de 13h à 17h

Association Patrimoine Versoisien /G.Savary/2025